

# MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Commune de Riec sur Bélon



Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée (mandat) à caractère administratif,  
juridique, financier et technique

## **Construction d'une salle festive et de locaux annexes dans l'ancien presbytère**

### **Règlement de la consultation**

Date limite de réception des offres : Lundi 1<sup>er</sup> août 2016 à 12h

30 juin 2016

## SOMMAIRE

1. INTRODUCTION .....	3
2. CADRE DE LA MISSION .....	3
3. METHODE .....	5
4. DELAIS D'EXECUTION .....	6
5. COMPETENCES ATTENDUES .....	6
6. CONTENU ET JUGEMENT DES OFFRES .....	6

## Introduction

### Objectifs

- La Commune de RIEC-SUR-BELON a décidé d'engager la construction d'une salle festive sur le site de l'ancien presbytère et de restructurer le bâtiment existant en locaux associatifs et d'animation.
- Une étude de faisabilité et de programmation a permis de définir une approche des besoins correspondant à ce projet ainsi qu'un coût d'investissement et un principe d'implantation.
- Le programme prévoit la construction d'une salle festive de 400 m<sup>2</sup> (200 places assises) ainsi que la réhabilitation du presbytère de 415 m<sup>2</sup> pour une enveloppe financière globale de 1 675 000.00€ HT).
- L'opération se réalisera en deux phases de travaux, la première portant sur la construction de la salle festive et les extérieurs puis la seconde sur la réalisation des locaux annexes dans l'ancien presbytère Aussi, la commune a décidé de lancer une consultation pour un mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la conception et la réalisation de l'opération conformément à la loi MOP sur la maîtrise d'ouvrage publique.

### Calendrier prévisionnel :

- Lancement de la consultation pour le mandat : fin juin 2016
- Choix du mandataire : août 2016
- Consultation de concepteurs : Etudes d'esquisse, d'avant-projet et de projet : 2<sup>ième</sup> semestre 2016/1<sup>ier</sup> semestre 2017
- Consultation des entreprises : 2<sup>ième</sup> semestre 2017
- Travaux : 2018 /1<sup>ier</sup> trimestre 2019

### Cadre et contenu de la mission

La mission confiée est un mandat de maîtrise d'ouvrage à caractère technique, administratif et financier pour la conception et la réalisation d'une salle festive et la réhabilitation du presbytère en espaces d'animation à Riec-sur-Belon. Cette mission se déroulera en deux phases pour les travaux répartie en cinq grandes phases :

**\*La première phase** consiste à organiser la consultation et le choix du concepteur (en procédure adaptée avec option pour un concours) et des autres prestataires (coordonnateur sécurité-santé, opc, contrôle technique) en procédure adaptée.

Cette phase doit aboutir à la mise au point et à l'attribution des marchés par le maître d'ouvrage en vue de leur signature par le mandataire.

**\* La deuxième phase** consiste à assurer le pilotage et le suivi des études d'esquisse, d'avant-projets, de projet, de dépôt du permis de construire.

Cette seconde partie de mission doit aboutir à la mise au point du dossier de consultation des entreprises.

**\*La troisième phase** consiste à organiser la consultation des entreprises, de l'élaboration des pièces administratives jusqu'à la signature des marchés de travaux.

Cette mission doit aboutir à la mise au point et à l'attribution des marchés de travaux par le maître d'ouvrage en vue de leur signature par le mandataire

**\*la quatrième phase** consiste à assurer le suivi technique, administratif et financier dans le déroulement des travaux jusqu'à la réception des ouvrages

**\*la cinquième phase** consiste à assurer la levée des réserves de réception et de parfait achèvement et de procéder à la clôture de l'ensemble des marchés.

**1<sup>ère</sup> phase : choix des différents intervenants (maîtrise d'œuvre et autres intervenants techniques) :**

- Préparation du dossier de consultation des concepteurs et des autres dossiers
- Organisation et lancement de la mise en concurrence (concours) pour la maîtrise d'œuvre et procédure adaptée pour les autres intervenants),
- Examen des dossiers de candidature et d'offre,
- Analyse des propositions des candidats,
- Organisation et participation à la commission d'attribution,
- Aide à la mise au point et signature des différents contrats de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur sécurité-santé, opc
- Mise au point des dossiers au contrôle de légalité

**2<sup>ème</sup> phase : suivi de la conception (de l'esquisse-diagnostic au Projet) :**

- Mise au point des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté, (voir article 7),
- Suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordonnateur sécurité santé (voir article 8),
- Suivi de la mise au point de l'esquisse, des avant-projets (voir article 10), du permis de construire et du projet (PRO) : organisation de réunions de mise au point avec la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des intervenants, remise d'un rapport d'analyse,

**3<sup>ème</sup> phase : consultation des entreprises (jusqu'à la signature des marchés de travaux) :**

- mise au point du dossier de consultation des entreprises (avis public, règlement de consultation, pièces administratives, procédure, planning),
- Préparation, organisation et pilotage de la procédure de consultation des entreprises de travaux (réception des offres, vérification des candidatures, analyse des offres en lien avec la maîtrise d'œuvre, participation à la commission d'appel d'offres, assistance à la négociation en cas de procédure adaptée)
- mise au point et signature des dits contrats (voir article 9) et dépôt du dossier au contrôle de légalité.

**4<sup>ème</sup> phase : suivi des travaux en deux phases : salle festive puis réalisation de locaux annexes dans le presbytère (du démarrage jusqu'à la réception des ouvrages)**

- suivi du chantier par point hebdomadaire
- analyse des travaux modificatifs et mise au point des avenants éventuels
- intervention sur toute question liée à l'évolution du projet et à l'exécution des marchés
- organisation de la réception des travaux et du passage de la commission de sécurité
- suivi des marchés sur le plan administratif et financier (traitement et paiement des situations de travaux et de tous les intervenants)

**5<sup>ème</sup> phase : suivi du parfait achèvement de l'ouvrage**

- suivi de la levée des réserves de réception
- suivi de la levée des désordres de parfait achèvement
- Assistance au traitement des litiges
- contrôle des DGD des marchés et paiement des soldes

**Méthode**

- Le mandat est exécuté en concertation avec les élus et services intéressés de la commune de Riec-sur-Belon sous la responsabilité de la commune.
- Le maître d'ouvrage demande au mandataire de respecter les principes suivants :
  - **Un groupe de pilotage restreint** regroupant les représentants du maître d'ouvrage, chargé de valider les principales étapes tout au long du processus de conception et de réalisation. Il sera animé par le prestataire retenu : **1 réunion par phase** à prévoir.
  - **Un groupe technique** regroupant les intervenants techniques (maître d'œuvre, contrôle technique, SPS, représentant du maître d'ouvrage, mandataire) chargé d'analyser et mettre au point le projet
  - **Des entretiens spécifiques** liés à l'une ou l'autre des phases permettant de traiter un point particulier (sécurité, accessibilité, constructibilité...)
  - **Une participation aux commissions chargées de l'attribution des différents marchés**
  - **Une participation aux réunions hebdomadaires de chantier et aux réunions mensuelles de la maîtrise d'ouvrage**
  - **Une participation à la réception des ouvrages et la commission de sécurité**
- Chaque réunion de groupe fera l'objet d'un compte-rendu ou d'une synthèse remis à la collectivité pour diffusion.
- Le prestataire informera par écrit et au fil de l'eau la collectivité sur toute question qui aurait un impact sur le déroulement ou le contenu du projet.

## Délais d'exécution de la mission

Le délai prévisionnel nécessaire à la réalisation des différentes phases est fixé à **50 mois**, soit :

- 1<sup>ère</sup> phase de consultation de concepteurs : 3 mois
- 2<sup>ème</sup> phase d'études d'esquisse, d'avant-projet et projet : 7 mois
- 3<sup>ème</sup> phase de consultation des entreprises : 3 mois
- 4<sup>ème</sup> phase de suivi des travaux et réception : 14 mois (salle festive)
- 5<sup>ème</sup> phase de suivi des travaux et réception : 8 mois (presbytère)
- 5<sup>ème</sup> phase de parfait achèvement -clôture : 15 mois

## Compétences attendues

Pour mener à bien cette mission, le prestataire devra réunir les compétences variées dans le domaine du mandat de maîtrise d'ouvrage à caractère technique, administratif, juridique et financier pour des ouvrages de superstructures, et plus particulièrement dans le domaine des équipements publics socio-culturels et festifs.

## Contenu et jugement des offres

### Contenu des offres :

- Lettre de candidature (DC 1 ou document équivalent)
- Déclaration du candidat (DC2 ou document équivalent)
- Pièces permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du prestataire
- Mémoire technique (méthodologie, qualité et type de documents remis, délais d'exécution des prestations)
- Moyens techniques et humains et compétences spécifiques pour l'exécution de la mission
- Références d'expériences similaires en mandat de maîtrise d'ouvrage notamment dans le domaine des équipements publics de moins de 5 ans
- Acte d'engagement et décomposition détaillée du temps et de la rémunération

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il devra produire pour chacun de ces opérateurs les mêmes documents que ceux exigés du candidat pour justifier ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Le mémoire que les candidats joindront à l'appui de leur offre comprendra les éléments suivants :

- la méthodologie d'intervention, les prestations remises, les délais d'exécution, les modalités de coordination, les procédures de suivi des différentes phases de conception et de réalisation

Une note sur les moyens techniques et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de la mission comprenant :

- les compétences et qualifications des intervenants.
- Les moyens techniques utilisés (outils, supports)
- Un sous-détail de prix précisant le chiffrage en temps passé pour chaque phase, le nombre de réunions prévues

Une fiche des références de missions similaires de mandat de maîtrise d'ouvrage, notamment dans le domaine des bâtiments publics à caractère culturel ou socio-culturel.

Le dossier devra être complet sous peine d'élimination du candidat.

Les plis contenant les offres sont remis en main propres contre récépissé ou envoyé en RAR à monsieur le Maire rue F Cadoret 29340 Riec sur Bélon. ou déposés sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.megalisbretagne.org>

Les offres pourront également être remises sous format numérique

Date limite de remise des offres : **lundi 01 août 2016 à 12h**

### **Montant et règlement des prestations :**

Le prix de la prestation de mandat de maîtrise d'ouvrage est global et forfaitaire, et révisable.

Le prestataire fournira un devis détaillé à l'appui de son offre précisant notamment le chiffrage et le temps pour chaque phase.

Le coût total de la mission s'entend en intégrant les frais de déplacement, les salaires et les frais techniques dont les frais de reproduction. Il comprend toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

### **Organisation de la consultation**

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte en une seule phase avec possibilité de négociation

Les candidats remettront au maître de l'ouvrage un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

Le maître de l'ouvrage analysera au cours d'une phase unique, la recevabilité des candidatures et la valeur des offres au travers de l'ensemble de ces documents sur la base des critères définis dans l'avis et dans le présent règlement de la consultation et pourra procéder à une négociation avec les candidats de son choix.

Le maître de l'ouvrage décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où le maître de l'ouvrage aura admis à la négociation les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre dans le respect des stipulations de l'article 1 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres.

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la remise de l'offre finale

### **Jugement de l'offre :**

Critères pondérés de jugement de l'offre :

- Mémoire technique (30%) : qualité du mémoire technique présenté
- Moyens et compétences proposés (20%) : moyens humains et techniques, compétences spécifiques réunies
- Références similaires en mandat de maîtrise d'ouvrage (20 %)
- Prix (30%)

L'analyse des offres se fera sur la base de ces critères pondérés et de la notation suivante :

- Mémoire technique : sur 10 points
- Moyens et compétences : sur 10 points
- Références similaires : sur 10 points
- Prix proposé : sur 10 points
  - le prix moyen de l'ensemble des offres régulières et acceptables sera calculé
  - La note sera calculée de la manière suivante :  $\text{Note} = (\text{prix offre la moins disante} / \text{prix de l'offre jugée}) \times 10$

A Riec sur Bélon, le 30 juin 2016

Le Maire, Sébastien MIOSSEC